



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	M. le maire
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/418

L'attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale CCAS pour l'année 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

Le CCAS contribue à améliorer le quotidien des familles en situation précaire sur le territoire d'Ajaccio. Le CCAS rencontre des difficultés financières et sollicite de la Ville d'Ajaccio une subvention complémentaire de 32 000 euros qui lui permettrait de terminer l'année avec un budget en équilibre et de financer des actions supplémentaires sur l'exercice 2015.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention complémentaire de 32 000 euros au CCAS pour l'année 2015

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2015 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2015 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

**(Mme Ruggeri-Zanettacci, Mme Corticchiato, M. Paolini, M. Voglimacci et
Mme Feliciaggi ne prenant pas part au vote.)**

D'attribuer une subvention complémentaire de 32 000 euros au CCAS pour l'année 2015.

DIT

Que les crédits sont inscrits au compte 65 de l'exercice 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015_418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015
Publication : 01/12/2015

Pour l'autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI